



CARNET DE VOYAGE & CARNET D'ARTISTE

- 24 et 25 OCT. 2020 - APPRIEU (38) -

----- DOSSIER DE CANDIDATURE -----

Le collectif « Art'Prieu » propose de présenter les œuvres d'artistes autour du voyage sous la forme de carnets. Nous souhaitons créer un événement festif, proposer une belle escapade et un vrai moment d'échange. Les portes de cette exposition seront ouvertes à tous ceux qui osent et souhaitent exprimer leur art : Aquarelle, croquis, collage, gouache, film, photos... sans distinction d'âge ou de statut. Les places sont toutefois limitées et la sélection se fera sur dossier. La commission portera son choix sur la pluralité artistique, l'originalité, le style et la localité. **Les dossiers sont à retourner le 15 avril 2020, au plus tard. Les candidats seront informés début mai de leur sélection.**

ARTISTE :

Nom : Prénom :

Nom d'artiste :

Adresse :Code postal : Ville :

Tél. mobile :Email :

Facebook :

Site internet :

Si professionnel : Maison des artistes, affiliation n° : Code Siren n° :

Autre statut.....

OEUVRES PRESENTEES :

Peinture Photographie Dessin Vidéo Autres :

PRODUITS EXPOSES :

Vendez-vous des produits ? Oui Non Lesquels :

J'ai pris connaissance du règlement du salon qui figure ci-après et je l'accepte sans réserve.

Date :

Signature :

CARNET de VOYAGE et d'ARTISTE 2020 - 46, Route de Lyon - 38140 Apprieu - 06 08 48 73 67

Courriel : artprieu@gmail.com Site Internet : <https://www.apprieu.fr/> - Facebook : Art'Prieu



CARNET DE VOYAGE & CARNET D'ARTISTE

- 24 et 25 OCT. 2020 - APPRIEU (38) -

----- FAISONS CONNAISSANCE -----

Nous vous invitons, en quelques lignes et en images, à présenter votre parcours et votre travail.

- Brève biographie d'artiste (20 lignes env.)
- 1 photo/portrait (en fichier jpeg ou tiff, 300 dpi minimum)
- 5 photos de vos œuvres (minimum), votre style, formats et explications....
- Présentation de ce que vous exposerez (Images et commentaires)
- Le chèque de caution d'un montant de 50€ à l'ordre de « Trésor Public ». (Uniquement, APRES notre réponse de votre sélection, cf. règlement art.3, 5 et 7)

Par quel canal avez-vous été informé de cet évènement ?

- Relations (précisez) :
 - Site internet :
 - Facebook
 - Affichage :
 - Presse (précisez) :
 - Autre (précisez) :
- La communication autour de l'évènement se fera sur de nombreux canaux. Acceptez-vous la diffusion de vos informations ? Oui Non

Merci de nous renvoyer ce dossier complet à : artprieu@gmail.com
et/ou Mairie d'Apprieu - Evénement Art'Prieu- 46 Route de Lyon, 38140 Apprieu

Exposition - Animation - Présentation - Vente - Projection.
Présence de l'artiste obligatoire toute la journée.

Clôture des candidatures : Mercredi 15 avril 2020
Réponse de la commission : Jeudi 7 mai 2020
Réception du chèque de caution : Samedi 16 mai 2020

Accrochage : Samedi 24 octobre de 8h à 12h.
Vernissage : Samedi 24 octobre à 14h ou 18h30
Décrochage : Dimanche 25 octobre à partir de 18 heures.



CARNET DE VOYAGE & CARNET D'ARTISTE

- 24 et 25 OCT. 2020 - APPRIEU (38) -

----- REGLEMENT -----

L'exposition proposée par ART'PRIEU réunira des artistes sur le thème de carnet d'artiste, carnet de voyage, carnet de collages, carnet de croquis... consacrés aux voyages, à l'évasion et à la rêverie.

Art. 1 : Obligation de fait

L'inscription au salon « Carnet de voyage et d'artiste » vaut acceptation de son règlement dans sa totalité et sans aucune restriction.

Art. 2 : Conditions de participation

L'exposition est ouverte aux artistes de toutes disciplines, aux professionnels, semi-professionnels, aux artistes libres ou amateurs.

Art. 3 : Caution

Vous recevrez une réponse de votre sélection au plus tard le 7 mai, vous avez jusqu'au 16 mai pour envoyer un chèque de caution de 50€, libellé au « Trésor public » afin de réserver votre stand et confirmer votre participation. Sans cela votre candidature sera caduque. Il sera restitué au départ, le dimanche 25 oct. 2020, détruit ou encaissé en cas de désistement non justifié.

Art. 4 : Dossier de candidature

Chaque artiste exposant complète et signe le dossier de candidature et le règlement en joignant un texte présentant sa démarche artistique (20 lignes env.), une sélection de photos représentatives de son travail ou son style (au moins 5) et ce qu'il envisage d'exposer (5 au moins) avec ses commentaires courts (voyage, rencontre, sujet...).

Art.5 : Sélection

Art'Prieu se réserve le droit d'orienter la sélection selon l'espace disponible et l'homogénéité attendue pour cette manifestation. Elle refusera les demandes qui ne correspondraient pas au caractère de l'exposition.

Les exposants recevront une confirmation de leur sélection *par mail* le 7 mai 2020, au plus tard. En cas de désistement du candidat, sans motif réel, après la confirmation d'inscription, le cheque de caution restera acquis par Art'Prieu.

Art. 6 : Dépôt des œuvres

Le transport des œuvres et de l'artiste, aller et retour, est à la charge du participant. Le dépôt et l'accrochage des œuvres se fera le Samedi 24 octobre 2020, au matin par le participant, à partir de 8h et jusqu'à 12h. Les œuvres sont équipées d'un système d'accrochage efficace ou d'un support adapté.

CARNET de VOYAGE et d'ARTISTE 2020 - 46, Route de Lyon - 38140 Apprieu - 06 08 48 73 67

Courriel : artprieu@gmail.com Site Internet : <https://www.apprieu.fr/> - Facebook : Art'Prieu

Art. 7 : Conditions d'exposition

L'exposition aura lieu du 24 octobre 2020 de 14h à 18h30 au 25 octobre 2020, de 11h à 17h.

Chaque exposant s'engage à installer et désinstaller ses œuvres sur le lieu qui lui est attribué. Tout exposant qui n'aura pas pris possession de son espace d'exposition le Samedi 24 octobre avant 12h, perdra sa place et la caution versée.

Les œuvres exposées devront être conformes à la description donnée par l'artiste, faute de quoi, Art'Prieu se réserve le droit de refuser sa participation. La caution sera alors conservée par Art'Prieu.

Le matériel mis à disposition des exposants : 1 table (1.82 m X 0,76 m) et 2 grilles.

Les exposants apporteront une attention marquée pour la décoration, la scénographie du stand ainsi que la présentation de leurs œuvres.

L'entrée de l'exposition et des projections est libre. L'espace se divise entre la salle des « Forgerons » pour l'exposition (237M² env., photos de la salle sur demande), la salle des « Tisserands » (100m²) pour les animations et ateliers et la médiathèque « La Sirène » pour les projections de films.

Un coin « petite restauration » est prévu dans le hall d'entrée.

Les repas du midi seront pris, de préférence en commun, sous forme de buffet partagé.

Art. 8 : Vente des œuvres et produits

Aucune commission n'est demandée sur la vente des œuvres ou tout autre article. Le collectif décline toute responsabilité en cas de non authenticité des œuvres acquises en ces lieux.

Art 9 : Communication

L'artiste exposant autorise les organisateurs à utiliser ses coordonnées et les photos fournies pour toute action de promotion et de communication dans le cadre de l'exposition, et s'engage à ne pas réclamer de droits d'auteur ou de reproduction de leurs œuvres, dans ce cadre publicitaire. La commission mettra en ligne les artistes sélectionnés sur la page Facebook et sur les différents sites internet.

Art. 10 : Assurance et gardiennage

La commission décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des œuvres, pour les dommages d'objets cassés ou détériorés, causés ou subis, durant toute la manifestation, y compris son installation et son emballage. Les exposants renoncent, du fait de leur admission, à tout recours contre la commission et instance organisatrice pour quelque dommage causé ou subi.

Le gardiennage par les bénévoles sera assuré pendant l'exposition.

Ce règlement (art.1 à 10) et les deux feuillets de présentation composent le dossier de candidature.

Lu et approuvé,

Nom :

Date :

Signature :